Date de mise en ligne : le 19 septembre 2025

D2025- 131

VILLE DU PECQ

DECISION
1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : Avenant n°1 au contrat d'entretien et maintenance des monte-charges.

Laurence BERNARD, Maire de la Ville du PECQ,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles R. 2194-7,

Vu la délibération n° 22-2-6 du conseil municipal du 6 avril 2022 autorisant Mme le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée concernant les fournitures et/ou les services ainsi que des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée jusqu'à 500 000 € HT inclus concernant les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la décision n°2024-179 du 7 octobre 2024, de signer le contrat de maintenance des monte-charges des bâtiments de la Ville du Pecq,

Considérant la notification du contrat n° 2024-09-24-02 le 17 octobre 2024, pour la maintenance des monte-charges des bâtiments de la Ville du Pecq, avec la société ASCOM, sise 43 avenue de l'Europe, 95330 DOMONT,

Considérant la nécessité d'inclure la salle de spectacle « le Quai 3 » sise au Pecq (78230), 3 bis quai Voltaire, afin de l'intégrer au calendrier des visites périodiques,

DECIDE

De signer l'avenant n°1 au contrat de maintenance des monte-charges des bâtiments de la Ville du Pecq, portant sur l'ajout de la salle de spectacle « Le Quai 3 », sise au PECQ (78230), 3 bis Quai Voltaire.

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20250915-D2025-131-CC
Date de télétransmission : 19/09/2025
Date de réception préfecture : 19/09/2025

D'indiquer que le montant du présent avenant en plus-value est de 2 400.00 € H.T. soit 2 880.00 T.T.C pour les trois appareils élévateurs (monte-charge, PMR et plateforme mobile).

De préciser que le montant annuel des prestations d'entretien et maintenance des monte-charges est modifié comme suit :

- Montant initial : 600.00 € H.T. soit 720.00 € T.T.C.
- Nouveau montant : 3 000.00 € H.T. soit 3 400.00 € T.T.C.

L'avenant n°1 prendra effet à compter de sa notification.

Les autres clauses du marché restent inchangées.

D'indiquer que les membres du Conseil Municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion.

Au Pecq, le 15 septembre 2025

MAIRIE DU PECQ 78230 YVELINES

Le Maire,

Laurence BERNARD

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20250915-D2025-131-CC
Date de télétransmission : 19/09/2025
Date de réception préfecture : 19/09/2025